

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2018 TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DE LA CHAUSSÉE

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- **Vu** la nécessité de réaliser des travaux de remise en état de la chaussée,

ARRETE

ARTICLE PREMIER – La circulation sera interdite à tout véhicule les 24 et 25 avril 2018 dans le hameau des Ribes entre la Maison de la Vallée et l'entrée du parking des Ribes.

ARTICLE 2 – Une déviation sera mise en place par les lieudits « Les Meyries » et « Ville ».

ARTICLE 3 – L'arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

ARTICLE 4 – Ampliation de cet arrêté sera faite à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Intercommunal de Gap

Freissinières, le 23 avril 2018

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS



Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
M. SEGOND Eric